

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE BASE**  
**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE SOUK AHRAS**

**Nif 408015000041094**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC**  
**EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°15/2025**  
**(Pour le lot 16 après annulation d'attribution )**

Conformément aux dispositions des l'articles **65** du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la Direction des Travaux Publics informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national **ouvert** avec exigence de capacités minimales N°15/2025 parus le 16/03/2025 dans sybouse times et le 18/03/2025 dans EL Massaa , **et parés la réévaluation des offres financières** en date du 25/09/2025 que le projet est attribué provisoirement à l'entreprise citée ci- dessous :

<b>N°</b>	<b>Désignation du Projet</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Montant TTC + delai</b>	<b>Note technique</b>	<b>NIF</b>	<b>Observations</b>
<b>15/2025</b>	<b>LOT 16 : Etude d'expertise de la RN80 du PK 101+000 au PK 122+800 sur 21.80 kms:</b>	<b>CTTP- contantine</b>	<b>5.060.118.00</b> <b>06 mois</b>	<b>70</b>	<b>099716000269386</b>	<b>2eme offre moins disant</b>

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Souk-Ahras, dans un délai de **10** jours à compter du premier affichage du présent avis et cela en application de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public. , les soumissionnaires. qui sont intéressés, sont invités de se rapprocher des services de la Direction des Travaux Publics dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières